

RÉSUMÉ DES DOSSIERS
PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MERCREDI 3 JUIN 2015

ARTICLE 1

Secrétariat général et DE – Affaires juridiques

Adopter l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration

ARTICLE 2

Secrétariat général et DE – Affaires juridiques

Approuver les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration de la Société tenues les **6 et 8 mai 2015**

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 3

CONTRATS DE BIENS

3.1

DE – Métro

Adjuger un contrat pour la fourniture de ressorts Éligo et supports élastiques pour voitures de métro (STM-4888-10-14-54)

Pour assurer la continuité de ses activités, la STM a besoin de diverses pièces de rechange pour l'entretien de ses voitures de métro, notamment des ressorts Éligo et des supports élastiques requis au niveau de la suspension. Chaque voiture de métro est munie de quatre (4) ressorts Éligo, dont l'usage courant implique une durée de vie minimum de 800 000 km (8 ans). Pour les supports élastiques, chaque voiture de métro est munie de quatre (4) unités et la durée de vie est de huit (8) ans. Ces articles sont conservés en inventaire et sont considérés comme des pièces d'usure normale.

Les prévisions ont été évaluées par la Division Planification opérationnelle de la Direction Entretien du matériel roulant, en collaboration avec la Division Gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction Chaîne d'approvisionnement.

3.2

DE – Bus

Adjuger un contrat pour l'acquisition de bennes ouvertes (camionnettes), fourgonnettes, châssis-cabine et fourgonnettes utilitaires (STM-4907-11-14-02)

L'objectif de ces acquisitions est le maintien des actifs. Il s'agit uniquement de véhicules routiers. Au total, la présente demande vise l'acquisition de neuf (9) véhicules.

Ces acquisitions sont requises dans le cadre du plan de remplacement et additions 2012-2016 des véhicules de service. Les neuf (9) serviront au remplacement de véhicules qui, en raison de leur âge économique, de l'état de la carrosserie, de la condition mécanique ou du type d'utilisation, doivent être remplacés.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la division Gestion du parc de la direction Entretien centre de transport, en collaboration avec la Chaîne d'approvisionnement.

3.3

DE – Bus

Adjuger un contrat pour l'acquisition de carrosseries utilitaires (boîtes de camion) et ses équipements de lavage (STM-4924-11-14-02)

L'objectif de ces acquisitions est le maintien des actifs. Il s'agit uniquement de carrosseries utilitaires (boîte de camion) et ses équipements pour le lavage des abribus. Ces carrosseries et équipements sont intégrées aux châssis-cabines acquis dans le cadre de l'appel d'offres STM-4907-11-14-02.

Ces acquisitions sont requises dans le cadre du plan de remplacement et additions 2012-2016 des véhicules de service. Les trois (3) acquisitions serviront au remplacement de véhicules qui, en raison de leur âge économique, de l'état de la carrosserie, de la condition mécanique ou du type d'utilisation, doivent être remplacés.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division Gestion du parc de la Direction Entretien centre de transport, en collaboration avec la Chaîne d'approvisionnement.

3.4

DE – Bus

Adjuger un contrat pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté pour diverses sociétés de transport (STM-4665-11-13-47)

En référence à la résolution CA-2015-133 du Conseil d'administration de mai 2015, la STM acceptait les mandats des sociétés de transport en commun participantes pour entreprendre, en leurs noms, et à l'occasion d'un achat unifié, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales, afin de conclure une entente pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté.

Le Transport Adapté exploite un parc de 86 minibus à fin de répondre au requis de 72 minibus pour les déplacements quotidiens. Si nous ne voulons pas compromettre le requis exigé, nous devons assurer l'âge moyen optimal du parc autour de 3 ans, en remplaçant les minibus au cours de leur 6e année d'âge. Le Transport Adapté doit également prévoir un certain nombre d'acquisitions en option pour répondre à d'éventuels accroissements du requis sur la durée du contrat.

3.5

DE – Bus

Modifier le contrat d'acquisition d'autobus urbains 40' hybrides diesel-électrique (STM-3722-10-09-39)

Le 4 juillet 2012, la STM a adjugé un contrat qui a pour objet l'acquisition d'autobus urbains 40' hybride diesel-électrique à plancher surbaissé pour la période 2013-2016 pour les neuf (9) sociétés de transport du Québec.

D'une part, il est requis de confirmer l'acquisition de certaines options prévues au bordereau des prix inclus aux documents d'appel d'offres et, d'autre part, d'approuver une modification contractuelle afin d'ajouter diverses modifications techniques aux équipements compte tenu de certaines évolutions technologiques ou évolutions de normes applicables, selon les dispositions prévues aux documents d'appel d'offres.

4.1

DE – Métro

Adjuger un contrat pour la réparation d'induits divers de moteur (STM-4800-06-14-54)

Pour assurer la continuité de ses activités, la STM a besoin de remettre à neuf divers induits de moteur, tels que les induits de moteur ventilateur de rhéostat (MVR), induits de moteur ventilateur des voitures (MVV), induits de moteur de portes des voitures (MP), induits de moteur de compresseur (MC), induit de servomoteur d'entraînement du RX (SME) etc. La remise à neuf consiste principalement au rebobinage des composantes maîtresses du moteur.

Il y a dix (10) types de réparation d'induits divers de moteur répartis dans les sections A à J.

Les prévisions ont été évaluées par la Division Entretien majeur métro de la direction Entretien du matériel roulant, en collaboration avec la Division Ingénierie matériel roulant Métro.

4.2

DE – Services techniques

Exercer l'option de renouvellement du contrat d'entente de services pour le système d'exploitation de téléphonie (STM-3980-02-11-40)

Le système de téléphonie d'exploitation est essentiel à l'exploitation du métro. Il joue un rôle de premier plan dans le réseau du métro en permettant des communications fiables, notamment lors de gestion de crises. Ce système rencontre les normes NFPA-130.

La robustesse et la fiabilité exigées du système de communication ont nécessité la mise en place de systèmes en redondance de trois (3) nœuds, augmentant ainsi la complexité de l'architecture du système de téléphonie d'exploitation. La STM a besoin d'un fournisseur externe qui possède les certifications et l'expertise pour lui venir en aide, ainsi que l'accès direct au service de R&D d'Alcatel-Lucent.

4.3

DE – Ressources humaines et services partagés

Octroyer un contrat de support et d'entretien du logiciel GED AM Meridian (BlueCielo) (STM-5044-04-15-68)

Le logiciel GED AM Meridian (BlueCielo), qui est utilisé par l'ingénierie ainsi que par les bureaux de projets majeurs de la STM, est une application qui effectue la gestion électronique de documents afin d'entreposer les plans et d'effectuer leur versionnage de documents (mécanisme grâce auquel on préserve la version d'une entité logicielle quelconque, afin qu'il soit facile de la retrouver et cela, bien que des versions plus récentes aient pu être mises en place).

Le contrat de support et d'entretien est essentiel pour maintenir la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la performance du logiciel.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division solutions clients et développement applicatif de la Direction technologies de l'information, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

4.4

DE – Ressources humaines et services partagés

Octroyer un contrat pour la planification et la réalisation des spécifications préliminaires pour l'intégration du progiciel ACCES dans le cadre du projet EXTRA - Connecte (STM-5045-04-15-68)

Le 4 mars 2015, le conseil d'administration de la STM a adopté le règlement d'emprunt R-155 pour le projet EXTRA - Connecte (Résolution CA-2015-054).

Un des principaux axes du projet est la communication en temps réel entre les intermédiaires de services (taxis et minibus) et le système de planification GIRO / ACCES.

Le progiciel ACCES est livré avec une configuration et des fonctionnalités standard. Pour répondre au besoin de la STM, certaines fonctions spécifiques doivent être développées dans la solution ACCES. Le contrat porte sur la planification et la réalisation des spécifications préliminaires de ces fonctions spécifiques.

Ce contrat permettra à la STM de compléter la phase préliminaire du projet, et cela, parallèlement au processus de demande et d'octroi du règlement d'emprunt et de la subvention.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division planification & gestion des projets TI de la Direction technologies de l'information, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

4.5

DE – Services techniques

Exercer l'option de renouvellement du contrat de services pour la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des matières dangereuses en contenant et en vrac (STM-4300-07-12-60)

Au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ,c. Q-2), les contenants de graisses usées, diluants à peinture, solvants, antigel, chiffons et absorbants usés, etc., sont considérés comme matières dangereuses (regroupées dans le contrat du Bloc 1). Les équipements de la STM ne permettent pas d'effectuer leur élimination dans nos installations. Un contrat de services est donc requis pour se conformer à la Loi.

Bien que la majorité des produits contaminés aux BPC soient souvent des objets de consommation domestique, comme les ballasts de fluorescents, et étant donné le volume généré à la STM, l'ensemble des matières (ballasts et condensateurs) nécessitent que l'on fasse affaire avec des fournisseurs qui peuvent garantir le traitement approprié de ces matières, conformément aux exigences environnementales (ces matières sont regroupées dans le contrat du Bloc 2).

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Direction Entretien des infrastructures et la Direction Ingénierie Infrastructures en collaboration avec la Direction Chaîne d'approvisionnement.

4.6

DE – Services techniques

Adjuger un contrat de services pour la collecte, le transport et le recyclage des huiles usées, des eaux huileuses, des filtres à l'huile contaminés aux hydrocarbures et des lubrifiants en aérosol (STM-4980-01-15-60)

Les huiles usées, les eaux huileuses, les filtres à l'huile et les aérosols à base d'hydrocarbures doivent être disposés selon les normes environnementales. Les huiles usées qui ne sont pas contaminées avec de l'eau peuvent faire l'objet d'une redevance selon les conditions du marché du pétrole, tandis que les frais pour la gestion des filtres à l'huile et des aérosols sont assumés par le programme de la Société de gestion des huiles usées (SOGHU). Actuellement, un potentiel de revenu d'environ 70 200,00 \$ pour l'année pourrait être

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 5

CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

5.1

DE – Planification, marketing et communications

Augmenter l'enveloppe budgétaire du contrat de services professionnels pour la gestion et l'envoi d'une Infolettre électronique mensuelle (STM-4191-01-12-25)

Lors de sa séance tenue le 4 septembre 2013, le conseil d'administration a autorisé l'adjudication du contrat de services professionnels pour la gestion et l'envoi d'une infolettre électronique mensuelle (Résolution CA-2013-247) pour une période de trente six (36) mois.

Depuis mai 2013, les besoins en matière de marketing direct à la STM ont évolué à deux égards :

1. Multiplication des infolettres : afin de propulser le nouveau programme de récompense client, « Merci », une infolettre additionnelle a été introduite en vue de communiquer les offres et informations de ce programme aux clients. Cette nouvelle infolettre, envoyée à un rythme plus rapide, a eu pour effet de diminuer considérablement le budget prévu pour les envois d'infolettres. De plus, différentes initiatives de l'entreprise, doublées aux besoins des clients, ont créé de nouvelles occasions de communiquer de manière directe avec ces derniers.
2. Amélioration de nos façons de faire : tel que dicté par les bonnes pratiques en matière de marketing direct, la STM a eu la volonté de personnaliser les infolettres, ce qui n'était pas prévu à l'origine et qui a eu pour effet d'augmenter le coût moyen par envoi.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la division Mise en marché de la direction Marketing.

5.2

DE – Ressources humaines et services partagés

Adjuger un contrat de services professionnels juridiques en santé et sécurité du travail (STM-4963-01-15-10)

La STM désire adjuger un contrat de services professionnels à une firme d'avocats spécialisés en droit de la santé et sécurité du travail, notamment en matière de représentation devant les divers tribunaux administratifs ou judiciaires, de conseils dans l'orientation et la conduite de dossiers, d'émission d'opinions juridiques, d'accompagnement lors de démarches auprès de tiers externes, ainsi que des services de diffusion de formation ou de séances d'information dans ce domaine auprès du personnel de la STM qui œuvre dans les dossiers en santé et sécurité du travail.

La STM prévoit octroyer, dans la majorité des cas, des mandats ponctuels de types

forfaitaires, ce que nous estimons représenter 80 % des besoins. Pour les autres cas, ne répondant pas aux cas de types forfaitaires, il s'agira de «mandats à taux horaire» qui seront effectués.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 6

CONTRATS MPM-10

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 7

CONTRATS PROLONGEMENT DU MÉTRO

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 8

CONTRATS RÉNO-SYSTÈMES

8.1

DE – Gestion des projets majeurs

Adjuger un contrat pour la fourniture de PSD pour la station Berri-UQAM et des postes de ventilation mécanique (STM-9290310-A10)

Dans le cadre de la phase 3 du programme Réno-Systèmes, trois (3) livrables nécessitent l'approvisionnement de six (6) postes secondaires de distribution (PSD). Un (1) PSD doit satisfaire tous les besoins de distribution de l'énergie électrique excluant l'alimentation traction. Il assure notamment l'alimentation électrique pour le chauffage, la ventilation, les escaliers mécaniques, les équipements de vente et perception, la loge, les pompes ainsi que l'éclairage de la station et du tunnel.

Le premier livrable consiste à ajouter deux (2) nouveaux PSD au poste de ventilation mécanique (PVM) Savoie en prévision de sa mise aux normes future. Le second livrable consiste à remplacer un PSD situé à la station Berri-UQAM par deux (2) nouveaux PSD. Le PSD à remplacer a atteint sa fin de vie utile et il est requis de le remplacer par deux (2) nouveaux PSD afin de respecter le principe de dualité d'alimentation des charges électriques du métro. Le troisième livrable consiste à construire un nouveau PVM (Bishop) dans lequel deux (2) nouveaux PSD sont requis.

Conséquemment, le contrat faisant l'objet de la présente demande vise la fourniture de six (6) PSD. Le démantèlement du PSD existant à Berri-UQAM ainsi que l'installation des nouveaux PSD font l'objet d'autres contrats...

8.2

DE – Gestion des projets majeurs

Adjuger un contrat pour la fourniture de câbles 12 Kv (STM-110169-A03)

La mise en service des futurs trains AZUR contribuera à réaliser une augmentation progressive de l'offre de service, tel que prévu au Plan stratégique 2020 de la STM. Cette augmentation de l'offre de service entraînera une augmentation progressive de la demande d'énergie électrique du système traction du métro. Afin d'assurer la robustesse de ce système, il est requis d'ajouter quatre (4) nouveaux postes de redressement (PR) de même que la fourniture et l'installation des équipements connexes dans six (6) PR existants du réseau du métro. L'ajout de ces équipements nécessite du câblage additionnel, soit des câbles moyenne tension (12 kV) et des câbles de contrôle (TK). La fourniture des

câbles moyenne tension (12 kV) est incluse au contrat faisant l'objet de la présente demande. La fourniture des câbles de contrôle et l'installation de tous les câbles sont prévues dans un contrat distinct.

8.3

DE – Gestion des projets majeurs

Exercer l'option du contrat pour la fourniture de câbles électriques (STM-9293302-A46)

Dans le cadre de la phase 3 du programme Réno-Systèmes, le projet Énergie prévoit notamment le remplacement de câbles de commande (TK) du système d'alimentation électrique traction du métro sur la ligne 1 Est (verte) et sur la ligne 4 (jaune). Ces câbles ont atteint leur fin de vie utile. La fourniture de ces câbles a été incluse au contrat visé par la présente demande. Leur installation sera réalisée par la STM.

8.4

DE – Gestion des projets majeurs

Augmenter l'enveloppe budgétaire du contrat de construction des infrastructures Champ-de-Mars (STM-9290320-C43-01)

Le 4 juillet 2012, le contrat de Construction des infrastructures Champ-de-Mars a été adjugé par le conseil d'administration à « Les entreprises QMD Inc » pour un montant de 7 804 732,95 \$ toutes taxes incluses (STM-9 290 320-C43-01).

Compte tenu des imprévus survenus pendant l'exécution du contrat, le Bureau de projets Équipements fixes Métro - Gestion des projets majeurs a dû procéder à des changements au contrat. De plus, l'Adjudicataire réclame une compensation pour les dommages qu'il a subis en raison des conditions de chantier imprévues, soit les venues d'eau en quantité imprévisible lors de l'excavation d'un puits d'ascenseur et pour la prolongation de la durée de son contrat en raison des changements qui ont été requis.

À cet effet, une augmentation des contingences est nécessaire pour permettre le paiement d'une partie desdits changements.

La valeur des modifications faisant l'objet de la présente demande, additionnée à celle d'un dernier changement à être signé par rapport au montant disponible actuellement dans la réserve pour contingences, impliquent la nécessité d'obtenir une réserve pour contingences supplémentaires. L'ensemble des travaux et correctifs ont été réalisés et les ascenseurs de la station Champ-de-Mars sont en exploitation depuis décembre 2014.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 9

CONTRATS INFRASTRUCTURE MÉTRO

9.1

DE – Gestion des projets majeurs

Adjuger un contrat pour la réfection au niveau quais à la station McGill (STM-4812-06-14-52)

Le programme Réno-Infrastructures vise essentiellement le maintien des infrastructures du réseau de métro. Le programme inclut principalement des travaux de réfection des éléments architecturaux et structuraux ainsi que des travaux de remplacement des équipements de mécanique et d'électricité.

Dans le cadre du présent projet, les travaux consistent à la réfection du niveau quais de la station McGill, plus particulièrement la réfection des finis muraux et de plancher des

quais, la rénovation des locaux techniques et opérationnels, la réfection du système d'éclairage, la réfection de la distribution 600 volts et moins, la mise à niveau du système de protection incendie ainsi que la réfection du plafond de l'édicule La Baie.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 10 **RÈGLEMENTS**

Aucun dossier présenté dans cette rubrique

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 11 **PARCOURS**

11.1 **DE – Planification, marketing et communications**

Modifier le parcours de la ligne 12 – Îles-des-Sœurs (DEV2015-07)

L'arrondissement de Verdun mettra sous peu la rue Gilberte-Dubé à sens unique. Dans ce contexte, la STM doit modifier le parcours de la ligne 12 - Île-des-Sœurs qui ne pourra plus y circuler dans les deux directions. Bien que l'arrondissement de Verdun jouisse d'une excellente accessibilité aux réseaux de transport en commun de la STM, le boulevard Gaétan-Laberge fait exception, puisqu'aucune ligne de bus n'y circule. Or, depuis quelques années, ce boulevard fait l'objet de plusieurs projets de développement, lesquels compteront, d'ici 5 ans, plus de 600 logements, dont une bonne proportion destinée aux personnes âgées. La modification permettra de répondre aux besoins des résidents du boulevard Gaétan-Laberge en plus de créer un lien de l'Île-des-Sœurs vers le Centre Hospitalier de Verdun et la rue Wellington, cœur commercial de l'arrondissement en passant par le boulevard Gaétan-Laberge.

ARTICLES DE LA RUBRIQUE 12 **ENTENTES ET BAUX DIVERS**

12.1 **DE – Métro**

Renouveler le partenariat entre la corporation d'Urgences-Santé et la STM pour les services de soins pré-hospitaliers d'urgence et de transport ambulancier inter-établissements

La présence du personnel paramédical dans les différentes stations de métro désignées assure aux usagers, une prise en charge médicale rapide durant les heures desservies.

Pour faire face à l'augmentation des incidents liés aux personnes malades et blessées, un projet pilote a été initié en 2005 en partenariat avec la Corporation d'Urgences-Santé; ce projet pilote a permis de réduire significativement les temps d'intervention pour ce type d'incidents et le nombre d'ambulances. Les résultats de ce partenariat pour les années 2009 à 2014 indiquent que les temps d'intervention sont à la baisse.

En renouvelant le partenariat, la STM bénéficiera d'une prise en charge médicale rapide dans les stations désignées et de la réduction des temps d'intervention alors que la Corporation d'Urgences-Santé pourra réduire le nombre d'ambulances.

13.1**DE – Ressources humaines et services partagés
DE – Bus**

Adopter le système de pondération et d'évaluation des offres pour des services professionnels pour accompagner la STM dans la gouvernance d'une solution TI (STM-5020-03-15-40)

L'environnement technologique et les processus d'approvisionnement et de production de la STM reposent sur des processus d'affaires qui ne permettent pas l'optimisation et la flexibilité. La STM a décidé d'effectuer la révision de l'ensemble de ses processus d'approvisionnement et de production et désire mettre en œuvre une solution informatique performante et évolutive pour supporter ses processus d'affaires.

À cette fin, des services professionnels sont requis pour accompagner la STM dans la gouvernance du projet ainsi que dans la rédaction de l'appel d'offres. Il s'agit du premier jalon du projet qui vise la définition des processus (blueprint) et l'intégration d'une solution TI pour la chaîne d'approvisionnement et l'usine du réseau des bus. Un système de pondération et d'évaluation des offres, ainsi qu'un comité de sélection doivent donc être autorisés.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

Revoir l'ensemble des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication interne, afin de :

- optimiser la disponibilité des véhicules, des équipes et des systèmes d'exploitation;
- supporter les nouveaux besoins engendrés par les projets de nouvelle usine et de nouveau centre de distribution Crémazie;
- harmoniser la gestion des stocks pour les différents secteurs de la STM, en tenant compte des efforts du projet MPM-10-GMAO;
- améliorer la gouvernance et augmenter la conformité du processus d'approvisionnement.

Mettre en œuvre un système informatique performant et évolutif, permettant de :

- supporter les processus révisés;
- intégrer la chaîne d'approvisionnement avec ses clients et ses fournisseurs, ainsi que les finances;
- améliorer la planification des besoins matières;
- fournir des indicateurs de performance.

14.1**DE – Planification, marketing et communications**

Prendre acte du dépôt du rapport annuel de la Société de transport de Montréal incluant les volets Activités, financiers et Développement durable

14.2**DE – Ressources humaines et services partagés**

Remplacer une personne nommée par la Société pour siéger au Comité du Régime de retraite de la Société de transport de Montréal 1992

Mme Denise Vaillancourt prend sa retraite de la STM à compter du 30 juin 2015. Mme Vaillancourt siège présentement sur le Comité du Régime de retraite de la STM (Syndicat du transport de Montréal 1992) à titre de membre nommée par la Société. Son départ entraînera une vacance au sein du Comité précité qu'il importe de combler avant la prochaine réunion de celui-ci, prévue le 16 juin 2015, réunion à laquelle elle est dans l'impossibilité d'assister.